



Plates-formes élévatrices - Recyclage - Formation + CACES®

R.486



Durée
14 heures
2 jours



Prérequis

- Aptitude au poste de travail sans contre-indication à la conduite d'une plate-forme élévatrice mobile de personnel
- Pour la délivrance du CACES®, la photographie du titulaire est obligatoire
- Pour se présenter au test CACES® : attestation, établie par un organisme spécialisé ou par son employeur, mentionnant qu'il a bénéficié d'une formation lui permettant à minima de disposer des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique définis en annexe 2.



Public concerné

Mise à jour des compétences



Effectif maximum
4 personnes



Qualification Intervenant (e)(s)

Personnel qualifié dans la formation et l'évaluation des formations techniques de conduite d'équipements



Moyens pédagogiques

- Pédagogie active et participative
- Diaporama d'animation et support stagiaire
- Exercices pratiques en situation
- Equipements, matériels, aires d'évolution et installations nécessaires conformes à l'annexe 4 de la R.486



Modalités d'évaluations

Evaluation formative
Evaluations individuelles de la théorie via des QCM (100 questions)
Evaluations individuelles de la pratique sur engins représentatifs de votre activité

Objectifs

DEKRA vous propose de:

- Former pour la préparation à l'obtention de l'attestation de réussite pour la conduite en sécurité de la PEMP concernée, et ainsi valider un des trois points nécessaires à la délivrance par l'employeur de l'autorisation de conduite (conformément au Cdt art.R4323-55 et 56 ainsi qu'à l'art.3 de l'arrêté du 26/09/2025),
- Former à la conduite en sécurité permettant de remplir les conditions de réussite aux épreuves théoriques et pratiques, et ainsi obtenir son CACES® R.486 dans la catégorie visée
- Quelque soit le cas, un focus sera fait sur le port des EPI contre les chutes de hauteur avec une partie théorique et pratique

Programme

Rex sur les connaissances théoriques (Durée 2h)

- Connaissances générales
- Technologie des plates-formes élévatrices mobiles de personnel
- Principaux types de plates-formes élévatrices mobiles de personnel
- Notions élémentaires de physique
- Stabilité des plates-formes élévatrices mobiles de personnel
- Risques liés à l'utilisation des plates-formes élévatrices mobiles de personnel
- Exploitation des plates-formes élévatrices mobiles de personnel
- Vérification d'usage des plates-formes élévatrices mobiles de personnel

Rex sur les savoir-faire pratiques (Durée 5h)

- Entraînement au port des EPI contre les chutes de hauteur
- Prise de poste et vérification
- Conduite et manœuvres
- Fin de poste - Opérations d'entretien au quotidien - Maintenance



Plates-formes élévatrices - Recyclage - Formation + CACES®

R.486

Tests CACES® conformes à l'annexe 3 de la R.486 (Durée 7h)

- Evaluations théoriques (1h)
- Evaluations pratiques (6h)

Nota : Les candidats doivent disposer des EPI nécessaires en fonction de la PEMP utilisée et du site d'évaluation, et à minima : de chaussures de sécurité, d'un casque de chantier avec jugulaire, des EPI contre les chutes de hauteur appropriés, de gants, de protections auditives et d'un vêtement rétro-réfléchissant.

Le sujet du port des EPI contre les chutes de hauteur est abordé dans ces formations mais ne donnera lieu à aucun document servant de faire-valoir en dehors de cette prestation.

Pour rappel : lorsque la notice d'instructions des PEMP impose le recours à des EPI contre les chutes de hauteur lors de leur utilisation, chaque opérateur sur la plate-forme doit avoir reçu au préalable une formation adéquate comprenant un entraînement au port de ces équipements.

Le + DEKRA

Nos prestations relatives à la conduite des plates-formes élévatrices mobiles de personnel, permettent en fonction de la politique de votre entreprise, de préparer vos collaborateurs à l'obtention de l'attestation de réussite pour la conduite en sécurité de la PEMP concernée, et ainsi valider un des trois points nécessaires à la délivrance par l'employeur de l'autorisation de conduite (conformément au Cdt art.R4323-55 et 56 ainsi qu'à l'art.3 de l'arrêté du 26/09/2025) avec délivrance du CACES® R.486 pour la catégorie visée.

Flashez ce QRCode
pour accéder à notre
site internet



Modalités d'accessibilité

DEKRA est mobilisé au travers de sa mission Handicap et mettra tout en oeuvre pour la pleine réussite de ses formations



Descriptif détaillé RNCP / RS - France Compétences

Certificateur : CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE - Date enregistrement : 02/03/2020

A : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 486A catégorie A : PEMP à élévation verticale - RS 5084

B : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 486A catégorie C : Conduite hors production des PEMP - RS 5082

C : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 486A catégorie B : PEMP à élévation multidirectionnelle - RS 5085